



Visa pour préparation de partenariat enregistré entre personnes du même sexe en Suisse

La demande de visa pour préparation de mariage en Suisse doit être accompagnée obligatoirement du processus de préparation de partenariat enregistré en Suisse (form. 034, extraits d'actes...).

Consultez notre site pour obtenir la liste de documents :

<https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/pt/home/prestacao/estado/casamento-parceria-registrada-entre-pessoas-do-mesmo-sexo.html>

Il est **obligatoire** pour le requérant résidant au Brésil de **comparaître personnellement** au Consulat Général.

- Consulat Rio de Janeiro: fixer au préalable la date de l'entrevue sur www.swiss-visa.ch
- Consulat São Paulo: comparaître durant les heures d'ouverture au public.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entrevue.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le passeport n'est pas retenu au consulat durant le processus et est rendu au client à la fin de l'entretien.

Documentation requise:

	⚠ LE PROCESSUS DE PRÉPARATION DU PARTENARIAT DOIT ÊTRE INTRODUIT OBLIGATOIREMENT LORS DU MÊME ENTRETIEN	✓
	3 exemplaires du Formulaire de demande de Visa de Séjour de Longue Durée (visa National D) remplis. À signer seulement au Consulat.	
	4 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	Passeport original valable pour au moins six mois, délivré depuis moins de 10 ans et avec au moins 2 pages blanches en séquence.	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du requérant (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du/de la futur/e partenaire résidant en Suisse .	
	2 copies simples de l' autorisation de résidence du/de la futur/e partenaire qui vit en Suisse (si le/la résident/e en Suisse n'est pas citoyen/ne suisse).	
	Extrait du casier judiciaire délivré par la Police Fédérale du Brésil et une copie supplémentaire . Cette attestation doit être obtenue sur le site: www.dpf.gov.br	
	Paiement de la taxe du visa en espèces.	

Nota bene :

Les demandes de visas sont envoyées en Suisse pour analyse. La décision dépend du département d'immigration cantonale et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est pas en mesure de garantir aucun type de délai pour la décision**. Pour de **plus amples informations sur le cours du processus**, veuillez entrer en contact avec le département de l'immigration cantonal qui traite la demande.

Le consulat entrera en contact avec le client dès qu'il aura reçu une notification concernant la demande.

Nous conseillons de ne pas acheter votre billet d'avion avant la confirmation de la concession du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit de requérir des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat ne se porte pas responsable de taxes éventuelles découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brésil
Téléphone : +55 21 3806 2100
Consulat : riodejaneiro@eda.admin.ch
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edifício Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Téléphone : +55 11 33 72 82 00
Consulat : saopaulo@eda.admin.ch
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.